

République Française Département d'Eure-et-Loir Commune de SANDARVILLE	COMPTE RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2019 Session Extraordinaire
--	---

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie de Sandarville, sous la présidence de monsieur Paul BINEY, Maire.

Date de la convocation : 26 février 2019	Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de conseillers en exercice : 11	Nombre de votants : 11
Nombre de conseillers présents : 10	Quorum : 6

Prénoms et NOMS	Fonction	Statut *	Commentaires
1 - M Paul BINEY	Maire	P	
2 - Mme Lydia ANFRAY	1 ^{ère} adjointe	P	
3 - M Pascal CHESNEAU	2 ^{ème} adjoint	P	
4 - M Patrick RIVIERRE	3 ^{ème} adjoint	P	
5 - M. Thierry LAFFÉACH	Conseiller municipal	P	
6 - M Jean-Pierre CHEVRIER	Conseiller municipal	P	
7 - M. Jean-Claude TRACHÉ	Conseiller municipal	P	
8 - Mme Sarah FANMUY	Conseillère municipale	P	
9 - Mme Catherine LEGRAND	Conseillère municipale	AEP	Pouvoir à Paul BINEY
10 - Mme Angélique MOREAU	Conseillère municipale	P	Secrétaire de séance
11 - Mme Sophie LE BLÉVEC	Conseillère municipale	P	

* P=Présent(e) / AEP=Absent(e) Excusé(e) avec Pouvoir / AE=Absent(e) Excusé(e) / A=Absent(e)

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Mme Angélique MOREAU est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal. M. Thierry Hardou, secrétaire de mairie, qui assiste à la séance, lui fait fonction d'adjoint à titre auxiliaire.

I-Délibérations

Délibération N° 04 / 2019

Demande de subventions sur le Fonds Départemental d'Investissement (FDI) et sur le Fonds de Concours de Chartres Métropole, sur les travaux prévus en 2019

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, les travaux envisagés sur l'année 2019 lors de la séance du 18 décembre 2018. Des devis ont été demandés et le Conseil doit se positionner aujourd'hui sur la liste des travaux retenus afin de solliciter les subventions nécessaires à leurs financements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour un montant total HT des travaux de **91 717,00 €**.
- **SOLLICITE** une subvention sur l'Enveloppe « Fonds de concours » de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole pour un montant total HT des travaux de **91 717,00 €**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Travaux 2019	Estimation HT	FDI	Fds de concours	Auto-financement
		30 %	35 %	Solde
-Voirie « Route des carrières » VC1 -Voirie « Rue de la Sente aux Prêtres » VC2	65 800,00 €	19 740,00 €	23 030,00 €	23 030,00 €
Enrobé places de stationnement devant la mairie	6 060,00 €	1 818,00 €	2 121,00 €	2 121,00 €
Gouttières façade de la Mairie et bâtiments communaux.	4 857,00 €	1 457,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €
Pose de bordures rue de Beauce	21 678,00 €	6 503,00 €	7 587,00 €	7 588,00 €
Totaux :	98 395,00 €	29 518,00 €	34 438,00 €	34 439,00 €
			98 395,00 €	

Délibération N° 05 / 2019

Accord financier avec la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche concernant le départ de la Commune vers la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole

Lors de la séance du 29 janvier 2019, M. le Maire avait informé le Conseil qu'une réunion s'était tenue au siège de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche le 27 décembre 2018 afin de trouver un accord financier pour notre départ vers la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole. A cette date nous n'avions pas encore eu de courrier afin de concrétiser cet accord. Depuis, nous avons bien reçu confirmation de la somme de 71 725,00 €, qui avait été arrêtée lors de cette rencontre.

Le Conseil Municipal doit se prononcer pour entériner cette proposition qui a déjà été acceptée par le Conseil Communautaire (Entre Beauce et Perche) le 4 février 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition financière de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, d'un montant de **71 725,00 €** qui sera versé à la commune de Sandarville.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Paul BINEY